



« Partie en fumée » titre Que Choisir à propos de la loi Evin.

Rubrique : actualités - Date : mercredi 19 juin 2002

Constat sans pitié du journal « dire que la loi Evin est mal appliquée est un doux euphémisme(&) penser que la protection des non fumeurs est assurée relève de la science fiction ». Indiquant que la loi édicte que les lieux publics clos sont par nature des endroits non fumeurs, le journal estime que « c'est la situation inverse qui prévaut » et que la loi « est mise sens dessus dessous au mépris des droits des deux tiers de la population. ».

La revue qui rappelle les 60 000 fumeurs et les 3000 non fumeurs qui meurent chaque année ainsi que les 2 millions de broncho-pneumopathies, s'indigne du peu de sanctions et ajoute il « est vrai que le tabac est d'abord une activité économique ». Sur le « qui » contrôle l'application la loi Evin , le magazine affirme être allé de « surprises en déconvenues » chacune des deux administration de l'Etat contactées renvoyant sur une autre ou sur les associations. En bref, d'après Que Choisir « dix ans après l'entrée en vigueur de la loi on en reste toujours au stade des bonnes intentions ».

D'après le Pr Tubiana « la loi Evin n'est pas respectée car il n'y a pas de sanctions (&) c'est grave car cela introduit dans les mentalités l'idée qu'une loi pourrait ne pas être respectée ». Le journal relève pour sa part qu'en dix ans « on ne relève aucun procès verbal dressé à l'initiative des officiers de police , ni aucune action lancée par les parquets » et que « seules deux association mènent ce combat devant les tribunaux ». Soulignant que la « désinformation organisée par l'industrie du tabac a brouillé le message » de prévention , enrayant la chute de la consommation de tabac, le magazine rapporte que « les idées fausses continuent de circuler comme celle présentant à tort les cigarettes légères comme moins dangereuses » ou celle assurant que l'application de la loi ruinerait bars et cafés .

Le Pr Dautzenberg considère que l'argument « il faut convaincre et non imposer » répété depuis 10 ans est une « méthode (qui) a échoué ». Selon lui « l'administration sait parfaitement utiliser dans certains cas ses possibilités de fermeture administrative » et « tout retard de l'autorité pour faire appliquer la protection des non fumeurs pourrait mettre en jeu sa responsabilité du fait de la prolongation de la mise en danger de la vie d'autrui ».

Conclusion du journal sur l'ESB qui a fait moins de morts en cinq ans que le tabac en une heure, et qui pourtant, touche plus la sensibilité du public et mobilise plus les politiques que le tabac.